

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 838

présenté par

M. Lefèvre, M. Labaronne, Mme Boyer et Mme Métayer

ARTICLE 11

Au début l'alinéa 3, substituer au mot :

« Vérifie »

le mot :

« S'assure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.